

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DU GRAND ANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 23 JUIN 2011**

Délibération
n° 2011.06. 77.B

Médiathèque d
agglomération -
marché de maîtrise d
oeuvre - avenant n° 3

LE VINGT TROIS JUIN DEUX MILLE ONZE à 17h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis à la Mairie de Linars - 16730 LINARS suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **17 juin 2011**

Secrétaire de séance : Denis DOLIMONT

Membres présents :

Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Michel GERMANEAU, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jean-Pierre GRAND

Ont donné pouvoir :

Excusé(s) représenté(s) :

Excusé(s) :

Philippe LAVAUD, Michel BRONCY, Jean-François DAURE, Bernard CONTAMINE, Guy ETIENNE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 23 JUIN 2011

**DELIBERATION
N° 2011.06. 77.B**

EQUIPEMENTS STRUCTURANTS /
MÉDIATHÈQUE

Rapporteur : **Madame GODICHAUD**

MEDIATHEQUE D AGGLOMERATION - MARCHE DE MAITRISE D OEUVRE - AVENANT N° 3

Par délibération n° 33 B du 3 avril 2009, le bureau communautaire a autorisé le lancement d'une procédure de concours de maîtrise d'œuvre pour la réalisation d'une médiathèque d'agglomération.

Par délibération n° 1 B du 26 janvier 2010, le marché de maîtrise d'œuvre a été attribué au groupement dont le mandataire est LOCI ANIMA sis 92 rue de Rochechouart à Paris, pour un montant total de 2 170 000 € HT (tranche ferme, tranches conditionnelles n° 1 et n°2 et missions complémentaires forfaitaires). Le groupement de maîtrise d'œuvre est composé des co-traitants suivants :

- LOCI ANIMA,
- GINGER SECHAUD ET BOSSUYT,
- AVEL ACOUSTIQUE,
- LA FABRIQUE CREATIVE.

Deux avenants ont porté le montant du marché de 2 170 000 € HT à 2 225 000 € HT, soit une augmentation de 2,53 % par rapport au montant initial du marché.

Pour mener à bien les études de conception, le GrandAngoulême avait missionné la société HYDROGEOTECHNIQUE pour exécuter un programme d'investigations géotechniques. Le programme se décomposait en 2 parties :

- une étude de faisabilité d'ouvrages géotechniques (mission géotechnique 11 et géotechnique 12) en tranche ferme,
- une mission de maîtrise d'œuvre de définition de projet géotechnique 2 en tranche conditionnelle.

Les conclusions de la mission G 12 entraînent l'obligation de réaliser une mission de type géotechnique 2 avec un programme d'investigation plus en relation avec l'avancement du projet.

Il est nécessaire que cette mission soit transférée à la maîtrise d'œuvre et plus particulièrement à la société GINGER SECHAUD ET BOSSUYT afin que celle-ci définisse son propre programme d'investigations complémentaires en adéquation avec son dossier de conception.

La maîtrise d'œuvre a donc souhaité, sur la base des descentes de charge, de la profondeur estimative des pieux et des calculs réglementaires, réaliser 3 sondages complémentaires à 30 m de profondeur.

Cette campagne de sondage consiste en la réalisation de :

- 3 forages de reconnaissance géologique de type destructif pour essais pressiométriques,
- l'enregistrement des paramètres de forage à l'avancement,
- 60 essais pressiométriques (20 essais par forage).

Cette campagne est complétée par :

- 2 forages de reconnaissance géologique de type destructif à 4 et 6 m de profondeur équipés en piézomètres.

Ainsi, il est nécessaire de passer un avenant n° 3 prenant en compte la mission géotechnique 2 par la maîtrise d'œuvre dont les prestations se décomposent comme suit :

- sondages pressiométriques	9 544,50 € HT
- sondages piezométriques	1 197,00 € HT
- analyses, calculs, études et ingénierie	7 648,20 € HT

Montant total	18 389,70 € HT
---------------	----------------

Le montant de l'avenant n° 3 en plus-value s'élève à de 18 389,70 € HT (21 994, 08 € TTC).

Vu l'avis favorable de la commission équipements structurants du 16 juin 2011,

Je vous propose :

D'APPROUVER un avenant n° 3 au marché de maîtrise d'œuvre attribué au groupement d'architectes dont le mandataire est LOCI ANIMA sis 92 rue de Rochechouart à Paris ayant pour objet une prestation en plus value d'un montant de 18 389,70 € HT.

Le montant du marché passe de 2 225 000,00 € HT à 2 243 389,70 € HT (3 208 980,52 € TTC) , soit une augmentation de 3,38 % par rapport au montant initial du marché.

D'AUTORISER Monsieur le Président à signer ledit avenant.

D'IMPUTER la dépense au budget principal – article 2313 – rubrique 321 – opération 9804 – AP2.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
Reçu à la Préfecture de la Charente le : 28 juin 2011	Affiché le : 28 juin 2011